



TOULOUSE 31

ADDENDUM
À partir du 02/09/2026

PROFESSIONNELS*

Vos tarifs au quotidien

Principales conditions tarifaires
En vigueur à partir du 02/09/2026

Tarifs en euro TTC lorsque la TVA est applicable

Cet addendum complète les principales conditions
tarifaires en vigueur au 01/07/2026.

* Hors clients Centre d'affaires.





Moyens de paiement

Carte de paiement

Débit immédiat

Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique, cotisation carte)

2 €/AN



Document informatif à vocation non-publicitaire. Septembre 2026. Édité par La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31, société coopérative à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de Crédit dont le siège social est situé au 6/7, Place Jeanne d'Arc BP 40535 31005 TOULOUSE Cedex 6, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 776 916 207, Inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 022 951 en qualité de courtier d'assurance, N°IDU (identifiant Unique) : FR234312_01NMNM. Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic numéro CPI 3101 2020 000 045 311 délivrée par la CCI de Toulouse, bénéficiant de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA - 53 Rue de la Boétie 75008 PARIS.

Établissement de crédit de droit français soumis aux articles L511-1 et suivants du code monétaire et financier, agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR - 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris) en qualité de banque prestataire de services d'investissement habilitée à effectuer toutes les opérations de banque et à fournir tous services d'investissement, conformément aux dispositions du code monétaire et financier.

Conformément à l'article L.312-1-1 IV du Code monétaire et financier, nous vous indiquons que vous êtes réputés avoir accepté les présentes modifications, à défaut de notification de votre part avant la date d'entrée en vigueur proposée de cette modification, que vous ne l'acceptez pas. Dans ce cas, nous vous précisons également que, si vous refusez la modification proposée, vous avez la possibilité de résilier la convention de compte de dépôt sans frais, avant la date d'entrée en vigueur proposée de la modification.